

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

**PRESENTS:** M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max : **Adjoint**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne – M. PAULET Jean-Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - MM. : GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mmes : GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - M. RUDNIK Thierry - Mme PREVOST Muriel - MM. : GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique : **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIR :** M. HUBERT Rudy           à    M. GUELLATI Tayeb  
                  M. BENABIDI Karim       à    Mme NAVARRO Monique

**ABSENTE :** Mme DESMET Christine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GUELLATI Tayeb

### Ordre de Jour :

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du Mercredi 11 mars 2015

#### DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

- 1.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 1.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014
- 1.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2014
- 1.d VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2015
- 1.e SUBVENTIONS ET PRESTATIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2015
- 1.f VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2015
  
- 2.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 2.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2014
- 2.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2014
- 2.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EAU - ANNEE 2015
  
- 3.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 3.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2014
- 3.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2014 – ASSAINISSEMENT
- 3.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2015
  
- 4.a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 4.b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARKING KERGOMARD 2014
- 4.c AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2014 – BUDGET PARKING KERGOMARD
- 4.d VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET PARKING KERGOMARD - ANNEE 2015
  
5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2015 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT
6. SYMIELECVAR : REVALORISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
7. ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
8. INSTAURATION DE ZONES « BLEUE »

9. RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES
10. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DES SERVICES ANNEXES AU 01.01.2015
11. REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS DE MISE SOUS PLI POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015
12. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CDG 83 – LES COMMUNES DES ARCS S/ARGENS ET DE VIDAUBAN
13. CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
14. VENTE TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES BL 287 A LA SAS PROMEO PATRIMOINE

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- N°16/2015** : signe, avec la Société BHYOCAL l'offre de service relative à l'accompagnement dans la mise en fonctionnement de la nouvelle cuisine centrale de l'école Henri Michel et l'appropriation du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) pour un montant de 3 202,63 € H.T.
- N°17/2015** : signe, avec la Société BHYOCAL l'actualisation du dossier d'agrément de la nouvelle cuisine centrale de l'école Henri Michel et la réalisation d'affiches récapitulatives des principales règles d'hygiène pour un montant de 942,60 € H.T.
- N°18/2015** : signe, avec la société LOGITUD un contrat de maintenance à l'utilisation du progiciel « CANIS et MUNICIPAL » dans le cadre de la gestion des animaux dangereux et de la Police Municipale pour une redevance forfaitaire annuelle de 370 € HT.
- N°19/2015** : modifie, l'alinéa 2 de l'article 1 de la décision n° 45/13 du 25 juin 2013 relative à une autorisation d'occupation temporaire d'une partie de l'école Henri-Michel au profit de l'enseignement musical. La modification porte sur la désignation des salles : « *infirmerie, archives, informatique et hall d'entrée avec un accès et une utilisation par la C.A.D. des sanitaires* ».
- N°20/2015** : signe, un avenant n°2 au lot n° 1 « bâtiments » avec l'entreprise TCM afin de prendre en compte les sujétions techniques imprévues d'un montant de 754 € HT portant le montant total du marché à 60 911,64 € HT.
- N°21/2015** : signe, avec la société CIRIL un contrat de maintenance à l'utilisation du progiciel « Civil Net Enfance », destiné au service « Petite Enfance » pour une redevance annuelle de 926,35 € HT.
- N°22/2015** : signe, un avenant n°2 au marché intitulé « Renouvellement de la canalisation d'eau potable - Astros », avec le groupement GARNIER PISAN, afin de prendre en compte les travaux supplémentaires portant sur 6 croisements d'ouvrages qui n'entraînent aucune incidence financière, mais prolongent la durée des travaux de 20 jours, portant la durée totale à 81 jours calendaires.
- N°23/2015** : signe, suite à mise en concurrence, l'acte d'engagement relatif à la « fourniture et livraison d'un véhicule poids lourd équipé d'un point à temps automatique » avec l'entreprise SECMAIR, pour :
- Un véhicule poids lourd équipé d'un point à temps automatique : 165 500 € HT.
  - Des frais de formation : 4 500 € H.T.

**N°24/2015** : signe, un avenant n°2 avec l'entreprise SOCOTEC dans le cadre d'un contrat relatif à la « mission de contrôle technique pour l'extension de la cuisine centrale de l'école Henri Michel » afin de prendre en compte les 4 mois supplémentaires, soit un total de 8 mois de travaux effectifs portant le montant total du marché à 8 990 €.

**N°25/2015**: confie la défense des intérêts de la Commune au cabinet LLC & Associés dans le recours formulé par la Commune à l'encontre de Monsieur FORME Jean-Bernard, membre du groupe politique Bleu Marine (FN).

La séance est ouverte à 18h 45

### **Approbation du Procès Verbal de la séance du 11 mars 2015**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 30 voix pour et 2 voix contre** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

#### **1. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET COMMUNE** (délibération n°13/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le conseil municipal, prend acte** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **1. b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE** (délibération n° 14/15)

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut assister à l'examen des comptes administratifs mais doit se retirer au moment du vote.

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2014 de la Commune.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 121 228,50</b>	<b>11 617 163,28</b>	<b>2 495 934,78</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 388 295,79</b>	<b>3 234 927,32</b>	<b>- 153 368,47</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

#### **1.c / AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2014** (délibération n°15/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT COMMUNE</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2014 à affecter en 2015</b>	<b>2 495 934,78</b>
Solde d'investissement 2014	
D 001 besoin de financement .....	153 368, 47
R 001 excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	42 873,46
Besoin de financement .....	
Excédent de financement	
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	196 241,93

AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 : ..... (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	900 000,00
2. Report en fonctionnement au R/002 .....	1 595 934,78
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 voix "Contre"**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**1.d / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2015** (délibération n°16/15)

**Monsieur le Maire**, rapporteur, propose de maintenir les taux suivants :

	<u>2015</u>
- Taxe d'Habitation .....	<b>14,06</b>
- Foncier Bâti .....	<b>20,80</b>
- Foncier non Bâti .....	<b>113,92</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité**

**1. e) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - ANNEE 2015** (délibération n°17/15)

**Monsieur Christophe BOTTAÏ**, rapporteur, donne lecture de la ventilation des subventions aux différentes associations pour un montant total de 200 000 euros et 192 000 euros au CCAS.  
Des prestations en nature complètent l'aide apportée aux associations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix "Pour", 2 voix "Contre"**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël) et **3 Abstentions** (M. RUDNIK Thierry - Mme PREVOST Muriel - GIRARD Dominique)

**1. e) VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2015** - (délibération n°18/15)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la Commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement	<b>: 11 682 225,78 EUROS</b>
- Section d'Investissement	<b>: 7 031 981,00 EUROS</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 voix "Contre"**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**2.a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET de L'EAU** (délibération n°19/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le conseil municipal, prend acte** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3.b APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 / SERVICE EAU** (délibération n°20/15)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal, le Compte Administratif du Service Eau, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 475 425,34</b>	<b>2 717 607,22</b>	<b>1 242 181,88</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>918 001,81</b>	<b>851 741,16</b>	<b>- 66 260,65</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 2 Abstentions**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**2.c/ AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2014** (délibération n°21/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT service de l'eau</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2014 à affecter en 2015</b>	<b>1 242 181,88</b>
Solde d'investissement 2014	
D 001 besoin de financement .....	66 260,65
R 001 excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	171 040,94
Besoin de financement .....	237 301,59
Excédent de financement	
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	237 301,59
AFFECTATION :	
3. Affectation au R/1068 : .....	700 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
4. Report en fonctionnement au R/002 .....	542 181,88
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**2.e/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - SERVICE EAU -** (délibération n°22/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du service de l'Eau qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **2 401 374,88 EUROS**
- Section d'Investissement : **2 309 480,90 EUROS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions**  
(GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**3. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT** (délibération n°23/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le conseil municipal, prend acte** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014** (délibération n°24/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif du Service Assainissement, dont le résultat de clôture est ainsi défini :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Résultat de Clôture</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>865 998,41</b>	<b>1 591 953,55</b>	<b>725 955,14</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>973 616,01</b>	<b>2 078 785,57</b>	<b>1 105 169,56</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

### **3. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2014** (délibération n°25/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, présente les écritures suivantes :

<b>AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT service assainissement</b>	
<b>Excédent de fonctionnement 2014 à affecter en 2015</b>	<b>725 955,14</b>
Solde d'investissement 2014	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	1 105 169,56
Solde des restes à réaliser d'investissement .....	254 304,58
Besoin de financement	
Excédent de financement	850 864,98
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
<b>AFFECTATION :</b>	
5. Affectation au R/1068 : .....	400 000,00
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
6. Report en fonctionnement au R/002 .....	325 955,14
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

### **3. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - SERVICE ASSAINISSEMENT** (délibération n°26/15)

**Monsieur Régis ROUX**, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du service de l'assainissement qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Section de Fonctionnement : **1 451 598,14 EUROS**
- Section d'Investissement : **2 135 262,56 EUROS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

### **4. a) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PARKING KERGOMARD** (délibération n°27/15)

**Monsieur ROUX Régis**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de prendre acte du compte de gestion du Trésorier.

**Le conseil municipal, prend acte** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**4.b) APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 / BUDGET P. KERGOMARD** (délibération n°28/15)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le CA du parking Kergomard :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture
SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 952,82	147 102,97	61 150,15
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 381,78	70 752,08	51 370,30

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**4. c) AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE ANNEE 2014 P. KERGOMARD** (délibération n°29/15)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, présente les écritures suivantes :

AFFECTATION de RESULTAT de FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2014 à affecter en 2015	61 150,15
Solde d'investissement 2014	
D 001 besoin de financement	
R 001 excédent de financement .....	51 370,30
Solde des restes à réaliser d'investissement	100,00
Besoin de financement	
Excédent de financement	51 270,30
Besoin de financement en investissement (solde + RAR)	
AFFECTATION :	
1. Affectation au R/1068 (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2. Report en fonctionnement au R/002	61 150,15
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant) »	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 voix "Contre"** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**4. d) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PARKING KERGOMARD** (délibération n°30/15)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du budget du parking Kergomard. Ce Budget est proposé en suréquilibre pour la section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES	SUREQUILIBRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	72 578,00	112 150,15	39 572,15

et s'équilibre pour la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	76 598,30
--------------------------	-----------

Monsieur Raphaël MAGAGNOSC intervient. Il doute de l'équilibre futur de ce budget.

Monsieur Thierry PESCE argumente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix "Pour" et 2 voix "Contre"** (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël)

**5. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2015 SUR LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT et D'INVESTISSEMENT** (délibération n°31/15)

Madame Maryse LOISEL, rapporteur, soumet la nouvelle enveloppe budgétaire 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**6. REVALORISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE** (délibération n°32/15)

Monsieur GUELLATI Tayeb, rapporteur, propose au Conseil Municipal de fixer le montant, au taux maximum de revalorisation à 28,60 %, selon le mode de calcul suivant :

Redevance actualisée : PR 2015 = (0,381 x 10 792 habitants - 1 204 €) x 1,2860 = 3 874,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**7. ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES** (délibération n°33/15)

Madame LOISEL Maryse, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive à ce groupement d'achat et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**8. INSTAURATION DE ZONES « BLEUE »** (délibération n°34/15)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, propose au Conseil Municipal de créer, des zones « bleue » où le stationnement sera limité à 20 minutes sur les lieux suivants :

- Avenue Charles Pellegrin	08 places
- Avenue Maréchal Foch	04 places
- Avenue Wilson	06 places
- Rue de l'égalité	07 places
- Rue Victor Hugo	06 places
- Place Clémenceau	02 places

Il précise que les places réservées aux personnes à mobilité réduite ne sont pas concernées par le dispositif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**9. RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES** (délibération n°35/15)

Monsieur ALRIC Max, rapporteur, demande au Conseil Municipal le retrait de la commune du Syndicat Mixte du Massif des Maures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**10. REVISION DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE ET DES SERVICES ANNEXES AU 01.01.2015** (délibération n°36/15)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur demande au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs de la Commune à compter du 01.01.2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**



**11. REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS DE MISE SOUS PLI POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 (délibération n°37/15)**

**Madame GUELLATI Malika**, rapporteur, demande au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents qui ont participé aux opérations de mise sous pli de la propagande des élections Départementales 2015, dans la limite des crédits délégués par le Représentant de l'Etat, soit 20 centimes par électeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**12. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CDG 83 – LES COMMUNES DES ARCS S/ARGENS ET DE VIDAUBAN (délibération n°38/15)**

**Madame PELASSY Michèle**, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite 2015, relative à la formation règlementaire des agents membres du Comité Hygiène et Sécurité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

**13. CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE (délibération n°39/15)**

**Madame BROCHARD Cécile**, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et ses éventuels avenants avec monsieur le Préfet du Var afin de pouvoir transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'unanimité.**

**14. VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SECTION BL 287 A LA SAS PROMEO PATRIMOINE (délibération n°40/15)**

**Madame LE SAINT Marie-Madeleine**, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente à la société SAS PROMEO PATRIMOINE, aux mêmes conditions définies par la délibération du 24 novembre dernier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 3 Abstentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GIRARD Dominique)**

.....

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h**